



« Jeune et Jolie » ou la banalisation de la prostitution des mineurs

« Améliorer votre style de vie, sortez avec un sugar Daddy »

Vous avez probablement vu ces panneaux publicitaires du site de rencontre en ligne « Rich meet beautiful », qui ont fleuri aux abords des universités et hautes écoles bruxelloises en septembre dernier. Ce site met en relation des *sugar babies* – jeunes étudiantes – avec des *sugar daddies* – des hommes, riches pour la plupart, cherchant à entretenir une relation avec de jeunes femmes.

La campagne a scandalisé une bonne partie de l'opinion publique, de par le message qu'elle fait passer : sans homme et sans jouer de son physique, difficile pour la femme de gagner son indépendance financière.

Cette marchandisation du corps des femmes conjuguée à la précarisation grandissante des jeunes résulte en une banalisation de la prostitution estudiantine, qui par Internet devient à la portée de toutes.

Parmi les étudiantes, il y a bien sûr des mineures. Combien ? Quelles sont les conséquences ? Décodage.

Que dit la législation belge ?

En Belgique, l'article 380 du Code pénal réprime l'incitation de mineurs à la débauche ou à la prostitution. Ainsi, les mineurs ne sont pas poursuivis pénalement pour l'exercice de la prostitution. En revanche, les clients, les proxénètes et les intermédiaires peuvent être poursuivis pour avoir facilité, obtenu voire incité, embauché, exploité la prostitution de mineurs.

Parce qu'ils visent indirectement les mineures, les panneaux publicitaires de « Rich meet beautiful » pourraient tomber sous le coup de l'article 380 du Code pénal. En effet, même si les auteurs s'en défendent, le site est une porte d'entrée vers la prostitution estudiantine, y compris de mineures. Le message perpétue des stéréotypes d'un autre âge, à l'encontre de l'évolution de la société, et dénigrants tant pour les femmes que pour les hommes. Le jury d'éthique publicitaire a d'ailleurs considéré que la campagne porte atteinte à la dignité humaine¹ : « Le Jury est d'avis que la publicité, en visant clairement un public féminin de jeunes et d'étudiants et en se référant tout aussi manifestement à une situation financière

¹ RTBF, Jury d'éthique publicitaire: "La campagne Sugar Daddies porte atteinte à la dignité humaine", 3 octobre 2017, disponible à : https://www.rtbef.be/info/belgique/detail_jury-d-ethique-publicitaire-la-campagne-sugar-daddies-porte-atteinte-a-la-dignite-humaine?id=9726251

précaire ou non satisfaisante, est de nature à abuser de la vulnérabilité des destinataires de la publicité »².

Que sait-on sur le phénomène en Belgique?

A vrai dire, peu de choses³. Un manque de vision globale sur le phénomène est à déplorer. En 2016, les condamnations pour incitation à la débauche, à la corruption ou à la prostitution d'un mineur se sont élevées à 69 cas. 81 cas concernaient l'exploitation de débauche ou l'exploitation de la prostitution d'un mineur⁴. Mais ces chiffres ne reflètent que les cas qui ont été signalés.

Environ la moitié des prostituées adultes ont débuté étant mineures.⁵ Pour la plupart, elles n'étaient et ne sont pas dans une situation qui leur offre le choix, la possibilité de refuser. *« A la première difficulté, on y retourne. On n'attend pas six mois pour toucher quelque chose. Quand on l'a fait une fois, on ne vaut plus*

rien »⁶. « Pas le droit de refuser un client, et si on ne supporte plus l'alcool, il faut se faire vomir et continuer sous peine de punition, comme des interdictions de sortie voire davantage de violence physique »⁷. Face à cette situation, elles se coupent de leur entourage, ou cherchent à garder la face. Certaines parviennent à préserver une image composée auprès de leurs proches, de leur entourage, préférant répondre que « tout va bien » pour ne pas perdre la face. Par exemple, certaines victimes nigérianes, présentent leur vie à leurs amis et à leurs familles sous un jour beaucoup plus flatteur que la réalité. Elles taisent le fait qu'elles ont été violées pendant leur voyage et se sont retrouvées dans la prostitution à leur arrivée.⁸

Banalisation de la prostitution des mineurs

Malgré son illégalité et les conséquences reconnues de l'exploitation des mineurs dans la prostitution, la société tend à banaliser cette réalité, voire à l'édulcorer. Et il n'y a pas que la publicité qui joue un rôle. Dans « Jeune et Jolie » (2013), le réalisateur François Ozon dresse le portrait d'Isabelle, une lycéenne de 17

³ ECPAT Belgique, « Les mineurs en situation de prostitution en Belgique: Quelques connaissances, beaucoup d'incertitudes » novembre 2014: <http://ecpat.be/wp-content/uploads/2014/09/Les-mineurs-en-situation-de-prostitution-en-Belgique2.pdf>

⁴ Service de la politique statistique "condamnations", 1er août 2017, disponible à: http://www.juridat.be/statistique_dsb/inhoud/fr/fr_rapport_00054_main.htm

⁵ P. Govers, G. Absil, Prostitution, rapports d'oppression et agency. Enquête exploratoire sur la prostitution Fédération Wallonie Bruxelles, Ministère de la Communauté française, Direction de l'Égalité des Chances, mars 2016.

⁶ Legardinier C., Fiona, 2/2 : "Dans le milieu tout le monde se tait", revue Prostitution et Société, Sawa, http://www.sawa-prostitution.be/index-fr.php?page=temoignages&id_article=14

⁷ Carole (41 ans) raconte l'enfer des bordels belges: "Seize clients par jour, pas de lit individuel...", Afp, Sudinfo.be, <http://www.sudinfo.be/1208579/article/2015-02-09/carole-41-ans-raconte-l-enfer-des-bordels-belges-seize-clients-par-jour-pas-de-l>

⁸ MYRIA « Rapport annuel 2017 », disponible à: http://www.myria.be/files/RATEH-2017-Partie_2.pdf

ans. La jeune fille mène une double vie : après les cours elle va à la rencontre d'hommes avant de rentrer chez elle. Elle ne sait pas pourquoi elle a commencé mais elle a pris goût à ces rapports tarifés. Au travers de son histoire, François Ozon prétend donner une vision neutre, « mécanique » de la prostitution des mineures. Un extrait d'interview semble pourtant montrer que sa démarche est loin d'être neutre. Au mépris de la parole des personnes concernées, il explique que *« les femmes peuvent être touchées par cette fille car la prostitution, c'est le fantasme de beaucoup de femmes. Ça ne veut pas dire qu'elles passent à l'acte, mais le fait d'être payée pour une relation sexuelle est quelque chose d'évident dans la sexualité féminine »*⁹.

Cette banalisation de la prostitution se retrouve également dans des milieux supposés « protecteurs ». Un texte adressé au Sénat français rapporte l'histoire suivante : *« dans une maison d'enfants à caractère social, le chef de service, excédé par le comportement d'un des adolescents accueillis au foyer, finit par enjoindre à l'éducateur référent de donner à celui-ci l'argent pour « aller voir une pute ». La prostitution est un service comme un autre, le rapport marchand induit de la sorte est cautionné par l'institution »*¹⁰.

⁹Slate, "François Ozon, les femmes et la prostitution, ou le petit réalisateur français contre le reste du monde" 22 mars 2015, disponible à : <http://www.slate.fr/life/72845/ozon-prostitution-sexualite-femme-francaise>

¹⁰ Stoicea-Deram A.L., *La banalisation de la prostitution nous concerne tous et toutes*, texte adressé au Sénat, à travers l'espace participatif qu'il avait ouvert, lors des travaux de la commission spéciale chargée d'examiner la

La prostitution des mineures tend donc à être banalisée. Tout peut-être utilisé pour faire de l'argent, surtout le corps des femmes. ECPAT Belgique y voit clairement un danger pour les mineures, à qui l'on présente une image édulcorée de la prostitution, sans remettre en cause le système patriarcal et capitaliste ayant permis de la créer. Il est temps d'investir plus de moyens dans la sensibilisation de tous les acteurs, et des jeunes eux-mêmes et de renverser le message passé par la société : non, l'on n'incite pas impunément les jeunes à se prostituer.

Cette analyse a été réalisée par ECPAT Belgique (Charlotte Gouverne, stagiaire) en janvier 2018.

ECPAT Belgique est le membre belge officiellement reconnu du réseau ECPAT (End Child Prostitution, Child Pornography and Trafficking of Children for sexual purposes).

proposition de loi renforçant la lutte contre le système prostitutionnel, 2015.